

Lieu d'accueil et d'information sur le logement social



Nantes Métropole

Virginie CHAHINE

Direction Habitat – Service PLH, Observatoire et peuplement

Nantes Métropole

44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 48 40

audrey.blau@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis 1997, un lieu d'accueil et d'information sur le logement social a été créé dans le centre-ville de Nantes. Il constitue un des lieux où les demandeurs de logement social peuvent s'inscrire par le biais d'un formulaire unique permettant l'enregistrement de leur demande dans le Fichier départemental de la demande locative sociale, commun à l'ensemble des bailleurs sociaux.

Il s'agit également d'informer le public sur la localisation (cartographie) et la composition des programmes de logements locatifs sociaux.

La structure, animée par l'ADIL, a été financée par le District qui s'est substitué à la Ville de Nantes à partir de 1999, puis par Nantes Métropole à compter de 2001.

Depuis le 5 avril 2017, la Maison de l'Habitant regroupe en un seul site les différents services nantais de l'ADIL jusqu'alors répartis en 3 sites. Le regroupement en un seul site présente de réels atouts d'optimisation des fonctions de l'ADIL, de visibilité, de lisibilité et d'accessibilité pour les habitants (certains des sites actuels n'étant pas accessibles aux personnes à mobilité réduite).

La Maison de l'Habitant répond à la volonté de la Métropole de renforcer le conseil, l'information et l'orientation des habitants et développer un lieu d'accueil unique de tous les habitants de l'agglomération nantaise sur les questions d'habitat et de logement. La Maison de l'Habitant s'inscrit également dans la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs" instauré par la loi pour "l'accès au logement et un urbanisme rénové" du 24 mars 2014 (art L441-2-8 et 9 du CCH). Ce plan définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logements sociaux.

Ce droit à l'information se concrétise à travers la mise en place d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, délivrant une information homogène et harmonisée. La Métropole et ses partenaires ont choisi de s'appuyer sur l'ensemble des lieux d'accueil existants dans le territoire et s'engagent à les structurer en réseau. La Maison de l'Habitant est positionnée comme tête du réseau d'informations et a pour missions de fluidifier l'information entre les différents lieux de garantir l'harmonisation de l'information délivrée et d'animer le réseau. La Maison de l'Habitat anime également des soirées thématiques consacrées au logement.

TYPE D'AIDE

Subvention

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs de logements locatifs sociaux.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Partage à parité du budget de fonctionnement de la structure entre les bailleurs sociaux et Nantes Métropole

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Bailleurs sociaux, Nantes Métropole

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : Subvention prévisionnelle Nantes Métropole 333 934 €.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Bilan 2021 : 327 931 €

Bilan 2020 : 327 931 € (+ aide exceptionnelle de 11120 € au titre de la gestion de la crise sanitaire)

Bilan 2019: 327 931 €

Bilan 2018: 327 931 €

Bilan 2017: 327 931 €

Bilan 2016: 63 000 €

Bilan 2015: 63 000 €